

Détention de l'avocat Abderraouf Arslane, 8 organisations saisissent Tebboune

Huit organisations algériennes et étrangères ont adressé une lettre au président de la République M. Abdelmadjid Tebboune pour lui demander d'agir pour libérer immédiatement, l'avocat Abderraouf Arslane placé l'été dernier, sous mandat dépôt par le tribunal de Tébessa.

''Nous vous exhortons de libérer Abderraouf Arslane et abandonner toutes les charges contre lui à moins que des preuves crédibles ne soient présentées dans le cadre d'une procédure respectant les garanties d'un procès équitable, et mettre fin à tous les actes de harcèlement contre Abderraouf Arslane, y compris au niveau judiciaire'', lit-on dans la lettre.

Elles lui demandent également de garantir en toutes circonstances que tous les avocats en Algérie puissent exercer leurs activités professionnelles légitimes sans crainte de représailles et sans aucune restriction.

''Nous espérons que le gouvernement algérien accordera à cette affaire l'attention qu'elle mérite'', ajoute la même source.

Les organisations soussignées sont profondément préoccupées par le fait que la détention provisoire arbitraire et le harcèlement judiciaire d'Abderraouf Arslane sont liés et servent à freiner illégalement ses activités légitimes en tant qu'avocat.

'' Nous sommes également préoccupés par le fait que M. Arslane soit détenu en détention provisoire illégalement, sans motif clair et raisonnable. Sa détention semble être une violation de la présomption d'innocence, qui exige que les accusés soient normalement libérés en attendant leur procès'', soulignent les organisations.

Pour rappel, les services de sécurité ont arrêté Abderraouf Arslane le 26 mai 2021 alors qu'il était au tribunal pour représenter le militant du Hirak Aziz Bekakria. M. Arslane risque une peine d'emprisonnement à perpétuité pour « participation à une organisation terroriste » (articles 87bis 2 et 87bis 3 du Code pénal) et pour « diffusion de fausses informations susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à l'ordre public » (art. 196bis a s amendé en avril 2020).

Ont signé la lettre :

Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH)

Institut du Caire d'études sur les droits de l'homme (IRHS)

Institut pour l'état de droit de l'Association internationale des juristes (UIA-IROL)

[Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau \(IBAHRI\)](#)

Centre Justitia pour la protection juridique des droits de l'homme en Algérie

Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles

Avocats pour avocats

Watch des droits des avocats Canada